

Mairie de POIROUX 85440
116 rue du Payré
Département de la Vendée

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13-03-2023
N°18-2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mr Edouard de La BASSETIERE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Date de la convocation du Conseil Municipal et date d'affichage : 07/03/2023

Présents : Edouard de La BASSETIERE, Roger GOMET, Nicolas BOUREAU, Stéphane CHAIGNE, Annie RENOUF, Joseph BERNARD, Karine GAZEAU, Evelyne DRAPEAU, Francis CHUSSEAU, Sylvie LEBON, Romain TESSIER, Laure de Maisonneuve

Absents ou excusés : Christine PASZKO, Frank RABILLE, Véronique DESMARICAUX,

Secrétaire : Annie RENOUF

**18-2023 BUDGET COMMUNAL 2023 : AFFECTATION DU RESULTAT DE
FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 et considérant qu'il présente un excédent de la section de fonctionnement de 353 039.10 € :

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 au compte 1068 – « excédent de fonctionnement capitalisé » pour un montant de 158 817.59 € et d'affecter 194 221.51 € au 002 « résultat d'exploitation reporté » recette au budget primitif communal 2023 à cela s'ajoutera au 002, le transfert du résultat 6 242.67 € du budget annexe Lotissement la Gîte soit :

- Aux 002 recettes d'exploitation : 194 221.51 € + 6 242.67 € + 200 464.18 €

Fait et établi pour les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre

Fait à Poiroux, le 13/03/2023
Le Maire,
Edouard de La BASSETIERE

